

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
DE LYON

DATE : 12/01/99  
N° DE DEPOT : 586  
R.C.S. LYON : 327 126 827  
N° DE GESTION: 83 B 00581

**BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**  
-----

-----Nom et adresse de la Société -----  
SOCIETE LYONNAISE DE SPOR  
TS ET LOISIRS  
305 RUE GARIBALDI  
69007 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Deux pièces

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE  
Délibération/Acte

**SOCIETE LYONNAISE DE SPORTS ET LOISIRS**  
**Société Anonyme au capital de F. 1 500 000**  
**Siège Social : 305, Rue Garibaldi 69007 LYON**  
**LYON B 327 126 827**

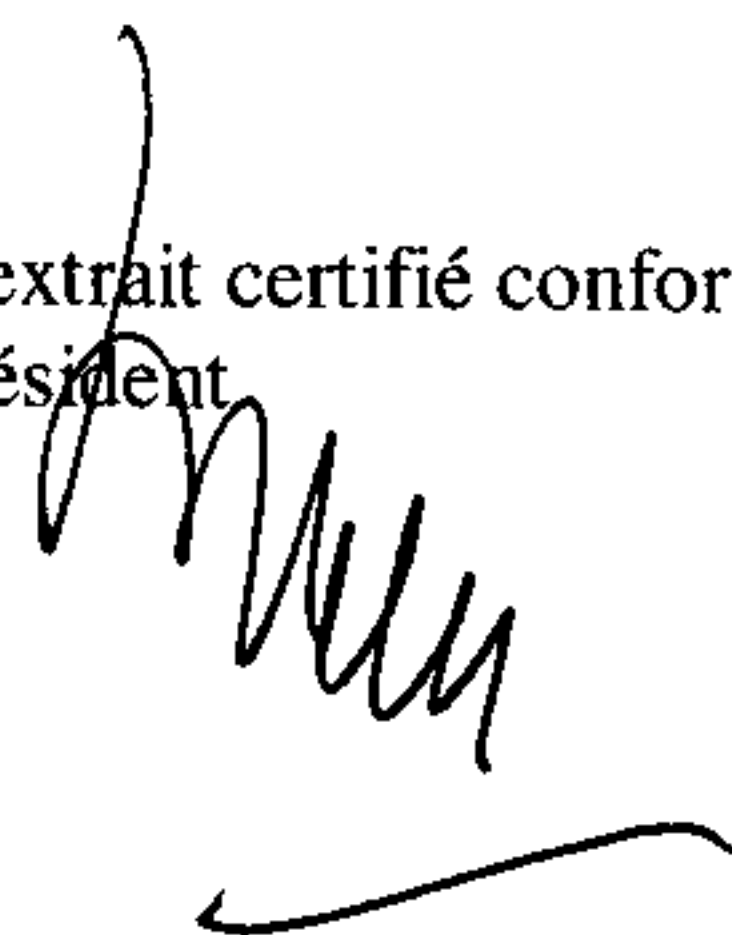
**EXTRAIT DU**  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 15 DECEMBRE 1998**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, suite à la démission de Monsieur Hervé HOCQUARD de ses fonctions d'Administrateur, décide de nommer comme Administrateur Monsieur Pedro RANDEZ, demeurant 62-64 rue de Javel 75015 PARIS, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 1999 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président



**SOCIETE LYONNAISE DE SPORTS ET LOISIRS**

**Société Anonyme au capital de F. 1.500.000**

**Siège Social : 305, Rue Garibaldi 69007 LYON**

**LYON B 327 126 827**

**EXTRAIT DU**  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 15 DECEMBRE 1998**

Monsieur ROUX prend la parole et soumet au vote des administrateurs la candidature de Monsieur Pedro RANDEZ en qualité de Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Pedro RANDEZ en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 1999 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur RANDEZ déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats de Président du Conseil d'Administration ou de membre du Directoire ou de Directeur Général unique d'une société anonyme.

En sa qualité de Président, Monsieur RANDEZ assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Dans ces limites, le Président pourra partiellement déléguer ces pouvoirs.

Pour extrait certifié conforme  
Pedro RANDEZ  
Président du conseil d'administration

